

COMMISSION D'APPEL
(siégeant en configuration d'Appel réglementaire)

Réunion : électronique du lundi 10 août 2020.

Présidence : M. BOUVIER.

Présents : MM DROMARD – TAVERDET JP.

DOSSIER :

Appel formé par le club du Fc La Romaine de la décision de la commission organisation Compétitions du 24/06/2020 relatif à l'affectation sportive de l'équipe seniors du club au titre de la saison 2020/2021.

La commission,

Considérant la réception de l'appel formé par le club du Fc La Romaine le 29/06/2020,

pour le dire recevable en sa forme.

Considérant la réception du courriel du club du Fc La Romaine en date du 10/08/2020 relatif à la demande d'annulation de la procédure d'appel initiale.

pour le dire recevable en sa forme.

Par ce motif,

La Commission prend note de l'annulation de la procédure d'appel ci-dessus interjetée par le club du Fc La Romaine.

Amende : 22€ au club du Fc La Romaine (ouverture de dossier).

Notification par voie électronique.

Le Secrétaire de séance,
Christian DROMARD

Le Président de séance,
Alain BOUVIER

DISTRICT FOOTBALL HAUTE-SAÔNE
5 rue Louis Paquet - B.P. 50325
70006 VESOUL CEDEX
Tél. 03 84 76 30 18

RAPPEL :

Les décisions de la commission d'Appel sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.